

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOUMBRES DE MEMBRES

Afférents > h. Comité En exercice -yndical :	Presentis
--	-----------

37	37	27
----	----	----

Date de la convocation

05/09/08

Date d'affichage

05/09/08

Objet de la Délibération

N° 2008-09-04

Reconduction de la Convention
d'une ligne de trésorerie

Séance du 15 septembre 2008

L'an deux mille huit

Et le quinze septembre 2008

à Dix Huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **D.BEDOS** (CdC Coteaux-Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BARSSE** (Bédarieux), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **R.CHABBERT** (CdC Le Minervois), **M A EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F. GALBE** (Commune Poujol/Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **MH LAVASTRE** (Bédarieux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **R.PAILLES** (Conseil Général), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères),

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

02 OCT. 2008

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires Communales

Acte n° 23/09/08 Maire
après 23/09/08 Prefecture
le 23/09/08
et pub 23/09/08 notification
du 23/09/08

Objet : Reconduction de la convention d'une ligne de trésorerie

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des subventions concernant les actions qui sont en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie avait été ouverte par délibération du 15 octobre 2007 autorisant la signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée de 1 an, allant du 25 novembre 2007 au 24 novembre 2008.

Il y a lieu de délibérer pour reconduire cette convention.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de :

- l'autoriser à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie qui est maintenue à un maximum de 600.000 Euros,
- de lui donner mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical accepte la reconduction de cette convention en autorisant le Président à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie qui est maintenue à un maximum de 600.000 Euros, en lui donnant mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie et en l'autorisant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 15 septembre 2008

Le Président,

Francis BOUTES

